

Commission : Développement

Publié le: 17-03-2008

La commission est chargée de la politique de développement et de coopération de l'UE, c'est-à-dire le dialogue politique, l'aide et les accords de coopération et de promotion des valeurs démocratiques dans les pays en voie de développement. Il est important de noter que cette commission est également en charge de la participation du Parlement à des missions d'observation électorale. La commission « Développement » est également compétente pour les questions relatives à l'accord de partenariat ACP-UE.